

INFORMATIONS



ADT 66

Tel +33 4 68 51 52 53

info@adt66.com

www.tourisme-pyreneesorientales.com/labels-et-marques

Service Tourisme et Handicap

Tel. +33 4 68 51 52 76

annouck.forcadell@adt66.com

pro-tourismeadt66.com/tourisme-et-handicap

DGE

www.tourisme-handicap.gouv.fr/fr

ATH

tourisme-handicaps.org/

Conseil Départemental 66

www.ledepartement66.fr/loffre-pedagogique-du-service-educatif-des-monuments-historiques/

www.ledepartement66.fr/dossier/transport-a-la-demande/

MDPH

www.ledepartement66.fr/service/lamdp-66-maison-departementale-des-personnes-handicapees/



[Notre brochure](#)

L'Etat français, représenté par le ministère de l'Economie (DGE) est propriétaire de la Marque. La Marque est le fruit d'une collaboration entre les ministères chargés du Tourisme (DGE et DIRECCTE), de la culture et de la communication, l'association Tourisme et Handicaps (ATH), les professionnels du secteur du tourisme (Agence de développement du tourisme, Comité départemental du tourisme et Comité régional du tourisme...), les collectivités territoriales et les associations représentant les personnes handicapées.

Le ministère chargé du Tourisme s'est engagé en 2001 dans une démarche de sensibilisation des professionnels et candidats des secteurs du tourisme et des loisirs, à l'accueil des personnes en situation de handicap qui veulent choisir leurs vacances et leurs loisirs en toute liberté et sécurité. Il a créé à cette fin la marque « Tourisme & Handicap » communément qualifiée de label.

La Marque T&H poursuit deux objectifs :

- ✓ Développer une offre touristique adaptée aux personnes handicapées en donnant le choix à la personne en situation de handicap de partir en autonomie, seule ou en famille,
- ✓ Apporter une information fiable et objective sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques.

La Marque T&H prend en compte 4 types de handicap : auditif, mental, moteur, visuel

Les activités susceptibles d'obtenir la Marque sont regroupées en 5 catégories :

- ✓ **Hébergement** : [camping](#), chambre d'hôtes, [hébergement collectif](#), hébergement insolite, [hôtel](#), [meublé de tourisme](#), résidence de tourisme et [village de vacances](#),
- ✓ **Information touristique** : partenaire du tourisme et office de tourisme,
- ✓ **Loisirs** : établissement de loisirs, loisir éducatif, parc de loisirs, sport de nature et sortie [nature](#),
- ✓ **Restauration** : café, bar, brasserie et restaurant,
- ✓ **Visite** : écomusée, lieu de visite, parc à thème, site de préhistoire, visite d'entreprise et visite guidée.

Règle relative à l'évaluation :

L'activité est évaluée par un binôme d'évaluateurs formés par ATH ; binôme composé d'un représentant du secteur du tourisme et d'un représentant des associations représentant les personnes handicapées. La Marque est attribuée dans le cadre d'une démarche volontaire du candidat.

Organisation générale :

La Marque est attribuée par une commission territoriale pour une période de 5 ans pour au minima 2 handicaps.

La commission territoriale d'attribution de la marque :

Ces commissions débattent des dossiers présentés sur la base des éléments fournis par les évaluateurs et donnent un avis favorable ou défavorable.

SERVICE PRESSE

catherine.gillot@adt66.com - Tél. +33 4 68 51 52 58 - julien.folcher@adt66.com - Tél. +33 4 68 53 73 28

PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE EN PAYS CATALAN

Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales

2, boulevard des Pyrénées - CS 80540 - F - 66005 Perpignan Cedex - Tél. +33 (0)4 68 51 52 53 - info@adt66.com

pro-tourismeadt66.com - tourisme-pyreneesorientales.com - visitpo.fr -    #visitpo